

### Aux membres de l'unité d'accréditation « Ville de Montréal » du SPPMM

Mesdames, Messieurs,

Au cours des mois de janvier et février des années paires, des élections doivent être tenues afin de pourvoir les postes de représentante et de représentant local d'arrondissement de l'unité d'accréditation « Ville de Montréal » du SPPMM (*Statuts et règlements du SPPMM*, art. 3.5.3.1).

Dix-sept (17) postes seront à combler en 2024, pour chacun des types de poste.

<b>Tableau synthèse des représentants locaux d'arrondissement du SPPMM</b>		
<b>Arrondissements</b>	<b>Représentante / Représentant</b>	<b>Situation au 15 janvier 2024</b>
<b>Ahuntsic-Cartierville</b> 41 syndiqués	<b>Vacant</b>	<b>En élection</b> Mandat de 2 ans
<b>Anjou</b> 16 syndiqués	<b>Anouk Sévigny</b>	Mandat reconduit pour 2024-2026 ( <i>Statuts et règlements</i> , art. 3.5.2.1)
<b>Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce</b> 59 syndiqués	<b>Vacant</b>	<b>En élection</b> Mandat de 2 ans
<b>L'Île-Bizard—Ste-Geneviève</b> 8 syndiqués	<b>Vacant</b>	<b>En élection</b> Mandat de 2 ans
<b>Lachine</b> 24 syndiqués	<b>Vacant</b>	<b>En élection</b> Mandat de 2 ans
<b>LaSalle</b> 31 syndiqués	<b>Vacant</b>	<b>En élection</b> Mandat de 2 ans
<b>Le Plateau-Mont-Royal</b> 45 syndiqués	<b>Vacant</b>	<b>En élection</b> Mandat de 2 ans
<b>Le Sud-Ouest</b> 48 syndiqués	<b>Vacant</b>	<b>En élection</b> Mandat de 2 ans
<b>Mercier—Hochelaga-Maisonneuve</b> 62 syndiqués	<b>Vacant</b>	<b>En élection</b> Mandat de 2 ans

Tableau synthèse des représentants locaux d'arrondissement du SPPMM		
Arrondissements	Représentante / Représentant	Situation au 15 janvier 2024
<b>Montréal-Nord</b> 41 syndiqués	Vacant	<b>En élection</b> Mandat de 2 ans
<b>Outremont</b> 13 syndiqués	Vacant	<b>En élection</b> Mandat de 2 ans
<b>Pierrefonds-Roxboro</b> 31 syndiqués	Vacant	<b>En élection</b> Mandat de 2 ans
<b>Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles</b> 53 syndiqués	Joachim Luppens	<b>En élection</b> Mandat de 2 ans
<b>Rosemont—La Petite-Patrie</b> 57 syndiqués	Vacant	<b>En élection</b> Mandat de 2 ans
<b>Saint-Laurent</b> 48 syndiqués	Antonin Boileau	<b>En élection</b> Mandat de 2 ans
<b>Saint-Léonard</b> 32 syndiqués	Martin Lizotte	<b>En élection</b> Mandat de 2 ans
<b>Verdun</b> 32 syndiqués	David Gagne Cote	Mandat reconduit pour 2024-2026 (Statuts et règlements, art. 3.5.2.1)
<b>Ville-Marie</b> 74 syndiqués	Vacant	<b>En élection</b> Mandat de 2 ans
<b>Villeray—St-Michel—Parc-Extension</b> 44 syndiqués	Vacant	<b>En élection</b> Mandat de 2 ans

Les personnes intéressées à poser leur candidature ont jusqu'au **30 janvier 2024 à 23h59** pour soumettre leur candidature en acheminant le [Bulletin de mise en candidature](#) ci-joint au Comité d'élection 2024. Le candidat peut aussi joindre au bulletin un texte de présentation, d'une page maximum, qui sera transmis aux membres du SPPMM à la fin des mises en candidature.

*Important* : Le bulletin de mise en candidature et le document de présentation, le cas échéant, doivent être transmis par courriel à [elections@sppmm.org](mailto:elections@sppmm.org).

Les candidates et les candidats doivent être membres en règle du SPPMM, tel qu'indiqué dans la section [Conditions d'admissibilité](#).

### **Durée du mandat**

Le mandat des membres élus comme représentant local d'arrondissement est de deux ans (*Statuts et règlements*, art. 3.5.3.1).

### **Condition d'admissibilité**

Être *membre en règle du syndicat*, c'est-à-dire un « professionnel qui a signé une carte d'adhésion et acquitté les droits d'entrée, qui n'a pas démissionné du syndicat ou qui ne fait pas l'objet d'une suspension ou d'une exclusion. » (*Statuts et règlements*, art. 2.2.1).

*Ne peuvent poser leur candidature* les membres en règle occupant une fonction hors des unités d'accréditation détenues par le syndicat (*Statuts et règlements*, art. 2.2.2).

### **Processus électoral**

Si, dans un arrondissement donné, un seul membre manifeste son intérêt à l'intérieur du délai imparti, celui-ci est élu sans opposition.

Si plus d'un membre se présente dans une section donnée, une élection devra être tenue au cours d'une assemblée de section ou tout autre moyen facilitant la tenue d'un scrutin (*Statuts et règlements*, art. 3.5.2.2).

### **Responsabilités des représentants locaux d'arrondissement (unité « Ville de Montréal ») en vertu des *Statuts et règlements* du SPPMM**

Les représentants locaux d'arrondissement participent pleinement à la vie syndicale. Chaque représentant se voit attribuer les responsabilités suivantes en vertu des Statuts et règlements du SPPMM :

#### **Droits et devoirs du représentant local d'arrondissement - unité « Ville de Montréal »** (*Statuts et règlements*, art. 4.3.11)

Le représentant local d'arrondissement, appuyé par le directeur de section et le vice-président - Sections responsable, assume la responsabilité de la représentation syndicale dans son arrondissement.

Il accompagne tout membre de son arrondissement qui le désire dans ses démarches auprès de son supérieur. Il participe au comité mixte de relations professionnelles.

Il oriente en première ligne les membres dans leurs demandes d'information et leurs requêtes auprès du syndicat.

Il assiste le directeur de sa section dans la conduite de ses mandats et assure avec lui le suivi des dossiers syndicaux de l'arrondissement.

## Représentants locaux en arrondissement Guide de candidature – Élections statutaires

---

Il peut agir à titre de substitut du directeur de section au bureau de direction du syndicat en l'absence de ce dernier.

Il convoque les assemblées des membres de son arrondissement. Il en coordonne la logistique, le secrétariat et la rédaction des procès-verbaux.

Il participe aux négociations portant sur les aspects de la convention collective qui relèvent de la compétence des arrondissements en vertu de l'article 49.2 de la charte de la Ville de Montréal.

**BULLETIN DE MISE EN CANDIDATURE**

**Identification**

Nom, prénom	
Numéro de matricule	
Fonction occupée	
Arrondissement	
Adresse complète (bureau)	
Courriel (bureau)	
Téléphone (bureau)	

**Je pose ma candidature au poste de:**

- Représentante / représentant local d'arrondissement - unité « Ville de Montréal »

\_\_\_\_\_ (S.V.P. Indiquez le nom de l'arrondissement)

- Je joins un texte de présentation (facultatif)

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

**À transmettre au SPPMM au plus tard le 30 janvier 2024 à 23h59**

Par courriel : [elections@sppmm.org](mailto:elections@sppmm.org)